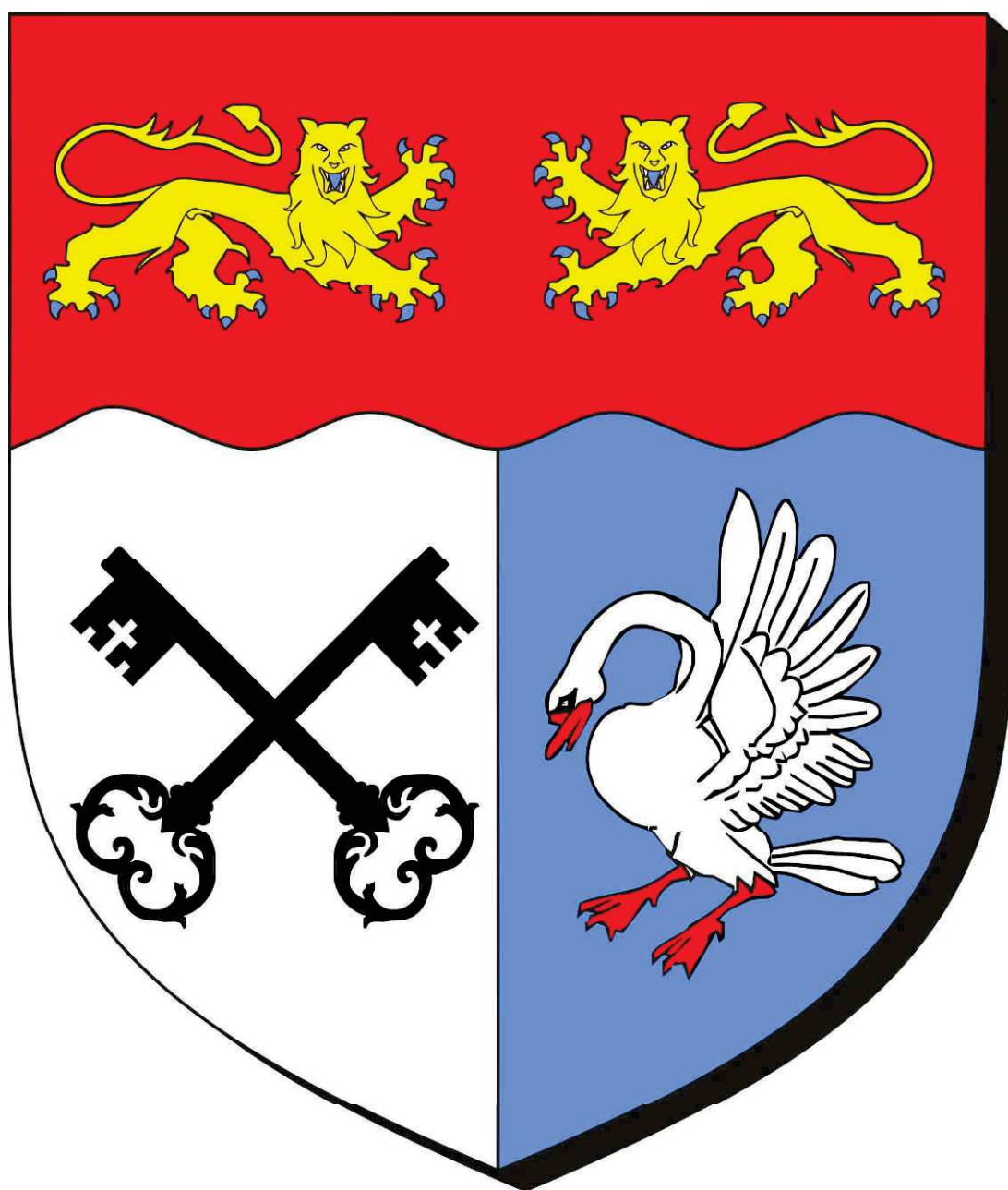


SOTTEVILLE

Bulletin municipal

Année 2020



SOTTEVILLE

Informations diverses



Mairie de Sotteville

8, l'Église
50340 Sotteville
02 33 52 16 73
mairie.sotteville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi : 15h à 18h
Samedi : 10h à 12h

École Les 3 Villages

Direction et élémentaire : 02 33 04 77 58
Maternelle : 02 33 52 97 60
rpi.sotteville@orange.fr

Bibliothèque

09 67 24 33 11 biblio.sotteville50@gmail.com

Garderie périscolaire

Accompagnement à la scolarité
06 26 14 37 78

Canton Jeunes (accueil loisirs)

02 33 52 60 21

Pôle de santé Ouest Cotentin

Route du Rozel
50340 Les Pieux
02 33 78 18 40
psoc-secretariat50@orange-business.fr
Lundi au vendredi : 8h à 12h30 et 14h à 18h
Samedi : 9h à 11h

État civil

	2020	2019	2018	2017
Naissances hors communes	8	1	7	7
Mariages	2	1	2	3
PACS	3	1	1	
Décès		2	1	
Transcriptions de décès	2		1	1

Pôle de proximité des Pieux

02 33 87 68 00
<http://www.cc-lespieux.fr>
Lundi au vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h
► Accueil, service commun, vie scolaire, restauration, petite enfance, finances et marchés publics : 31, route de Flamanville
► Centre technique, voirie, assainissement, SPANC et environnement : 3, allée de la Fosse

Maison des services publics des Pieux

2 bis, route de Flamanville
50340 Les Pieux
Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h

Horaires d'ouverture des déchèteries

► Les Pieux : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Jour de fermeture : le jeudi
► Héauville : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Jour de fermeture : le samedi



Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Au nom de votre conseil municipal, permettez-moi de vous adresser nos vœux pour cette nouvelle année qui débute.

Dans cette période actuelle de pandémie que nous subissons, il n'est pas simple de faire une rétrospective de l'année écoulée. Car l'année 2020 aura été marquée par l'arrivée de ce virus Covid-19 qui a bouleversé notre quotidien. Notre mode de vie a dû s'adapter non sans mal et difficulté. Notre économie a subi de plein fouet cette pandémie, notre système de santé a montré ses faiblesses et a dû lui aussi se réorganiser. Notre commune comme beaucoup d'autres a été touchée par la pandémie et je suis admiratif du combat que certains ont mené face à ce virus.

Malgré tout, Sotteville a continué tout au long de l'année à parfaire son intégration au sein de la Communauté d'agglomération du Cotentin. Les travaux planifiés se sont déroulés tant bien que mal : appel d'offre du chantier de transformation de l'ancienne mairie en deux logements, transformation de l'entrée du cimetière, déplacement de l'aire de collecte des déchets recyclables.

En ce qui concerne les perspectives pour cette nouvelle année 2021, nous serons encore tributaires de ce virus contre lequel la lutte ne semble pas finie de sitôt au dire du conseil scientifique. Mais nous comptons bien assurer les programmes en cours et en développer de nouveaux dans la perspective du plan de relance national.

Faisons en sorte que cette année 2021 soit celle de la sortie de crise sanitaire en continuant à appliquer les mesures de protection collective et individuelle.

L'équipe qui a la charge de la réalisation de ce bulletin et moi-même vous souhaitons une bonne lecture.

Bruno Sanson



De gauche à droite

Jacqueline GUTH
Jacques CAPELLE
Bruno SANSON
Dominique CHAPET
Marie-Madeleine LEMIERRE
Carole STÉPANIAC
Arnaud ROULLAND
Thérèse LESEIGNEUR
Quentin PEROL
Ludovic CAPELLE
Henri BOSSU

Bulletin réalisé par l'équipe municipale et le secrétariat
Merci aux associations, à la bibliothèque et à la paroisse
pour leur contribution par la rédaction des articles et la fourniture des photos

Commissions communales

Le maire, Bruno Sanson, préside de droit toutes les commissions communales.

Travaux

Vice-président : Arnaud ROULLAND

Membres : Dominique CHAPET, Quentin PEROL, Jacques CAPELLE, Marie-Madeleine LEMIÈRE

Finances

Vice-présidente : Jacqueline GUTH,

Membres : Jacques CAPELLE, Carole STÉPANIAK

Affaires périscolaires

Vice-président : Jacques CAPELLE

Membres : Jacqueline GUTH, Thérèse LESEIGNEUR

Listes électorales

Membre titulaire : Dominique CHAPET

Membre suppléant : Jacqueline GUTH

Centre communal d'action sociale

Membres : Henri BOSSU, Carole STÉPANIAK, Marie-Madeleine LEMIÈRE, Thérèse LESEIGNEUR

Appels d'offres

Membres titulaires : Carole STÉPANIAK, Arnaud ROULLAND, Quentin PEROL

Membres suppléants : Jacques CAPELLE, Ludovic CAPELLE, Marie-Madeleine LEMIÈRE

Fêtes et cérémonies

Vice-président : Arnaud ROULLAND

Membre : Dominique CHAPET

Délégués aux organismes extérieurs

SDEM

Bruno SANSON

Défense

Bruno SANSON

Sécurité routière

Membre titulaire : Bruno SANSON

Membre suppléant : Dominique CHAPET

Manche numérique

Bruno SANSON

Jacqueline GUTH

Centre national de l'action sociale

Carole STÉPANIAK

Aide aux personnes âgées du Pays de la Diélette

Membre titulaire : Bruno SANSON

Membre suppléant : Jacqueline GUTH

SSIAD (rattaché à l'ADMR)

Bruno SANSON

Secteur d'action gérontologique

Arnaud ROULLAND

Fourrière animale

Bruno SANSON

Dominique CHAPET

Délégués PLUi

Bruno SANSON

Jacques CAPELLE

Groupes de travail Service commun – Pôle de Proximité des Pieux

Compétence « Scolaire / Restauration Scolaire » : Jacques CAPELLE

Compétence « Cuisine centrale » : Jacqueline GUTH

Compétence « École de Musique » : Bruno SANSON

Compétence « Petite enfance » : Thérèse LESEIGNEUR

Compétence « Équipements sportifs et sécurité des baignades » : Quentin PEROL

Compétence « Fourrière » : Dominique CHAPET

Compétence « Voirie » : Arnaud ROULLAND

Extraits de délibérations

Fonds de Solidarité pour le Logement 2020

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif d'aide financière du département destiné à aider nos concitoyens face à leurs problèmes de logement et à améliorer, dans l'intérêt des propriétaires, le paiement régulier des loyers et des charges.

Le conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion au FSL au titre de l'année 2020. Cette contribution s'élève à 0,60 € par habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants soit 282 € pour 470 habitants.



Subventions aux associations

Les demandes de subventions ont été validées par le conseil municipal pour un budget global de 1 780 € au profit des associations suivantes :

Club des Aînés La Joie de Vivre Sottevillaise,

Association de Loisirs de Sotteville,

Société de Chasse de Sotteville,

Anciens Combattants de Sotteville,

Sotteville Patrimoine,

Association des Parents d'Élèves du RPI,

Association des paralysés de France, Banque alimentaire de la Manche, Association locale ADMR des Pieux, Association intercommunale d'Aide aux Personnes âgées du Pays de la Diélette, Croix Rouge Française de Cherbourg, ADEVA Amiante Cherbourg, Secours Populaire, Secours Catholique, A.C.R.O. Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, Donneurs de sang bénévoles, Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche, Association pour le Registre des Cancers de la Manche, Association « Les Étoiles de la B'Névillaise », Ligue contre le Cancer comité de la Manche, Association Prévention Routière comité de la Manche, France ADOT (don d'organes et de tissus humains), Association Française des Sclérosés en Plaques, AFM Téléthon.

La subvention au CCAS de Sotteville a été votée pour un montant de 962,74 €.

À partir du 1er janvier 2021, le CCAS est dissout, ses missions continuent d'être exercées par la nouvelle commission d'action sociale.

Fonds d'Aide aux Jeunes 2020

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. Depuis trois ans, le FAJ autorise les missions locales et les territoires de solidarité à étudier les dossiers et à décider de l'aide financière aux jeunes. Elle peut atteindre un montant de 600 € maximum par an et par jeune en fonction du type d'aide. Elle est allouée après appréciation de la qualité et du sérieux du projet du jeune. Elle peut notamment porter sur la subsistance ou sur l'insertion professionnelle. Outre ces aides individuelles, le FAJ a vocation à développer des actions collectives sur les thématiques telles que le permis de conduire, les emplois saisonniers ou les tickets alimentaires.

Le conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion au FAJ au titre de l'année 2020. Cette contribution s'élève à 0,23 € par habitant pour une commune de moins de 2 000 habitants soit 108,10 € pour 470 habitants.



Extraits de délibérations

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020

Une indemnité de gardiennage de l'église peut être allouée pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le conseil municipal a décidé de maintenir celle allouée depuis 1995, soit 130,80 €.

Illuminations 2020

Le conseil a choisi l'entreprise Sonolux pour une location sans pose ni dépose de matériels d'illumination, d'une durée d'un an et renouvelable trois fois, d'un montant annuel de 432 €. C'est l'ESAT Jacques Prévert qui a livré les six sapins de Noël extérieurs pour un montant de 209 €. Enfin, le conseil a validé le devis d'Engie concernant la fourniture et la pose sur candélabre de coffrets pour la mise en place des illuminations pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 712,80 €.

Repas des Aînés

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas permis d'organiser le traditionnel repas des Aînés qui se tient habituellement en novembre ou décembre. Après discussion, le conseil municipal, tout en regrettant de devoir annuler ce moment festif attendu par beaucoup, n'a pas souhaité chercher une solution alternative. En effet, aucun autre dispositif n'a semblé pouvoir compenser ce qui fait le charme de cette réunion : la joie de se retrouver, les discussions animées et l'ambiance chaleureuse autour d'une bonne table. Rendez-vous est pris pour 2021, nous l'espérons de tout cœur !

Bibliothèque municipale

Après de nombreuses années au service de la bibliothèque municipale en tant que responsable bénévole, Marie-Thérèse Lemièrre a décidé de laisser sa place. Nous la remercions chaleureusement pour son investissement et son dévouement. C'est Françoise Brisset, entourée d'une équipe de bénévoles, qui prend la relève. Dans le cadre de la convention avec la BDM, un ordinateur portable et une imprimante ont été installés dans la bibliothèque, également équipée d'une connexion Internet.

FDGDON convention 2020 : lutte collective contre les frelons asiatiques

La commune a renouvelé la convention avec la FDGDON concernant la lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques. C'est l'entreprise Désinsectisation Jean-Michel Bollut qui a été choisie comme intervenant. 7 nids ont été détruits en 2020 sur notre commune. La campagne s'est achevée le 13 décembre, elle reprendra au début du printemps.

Atelier municipal

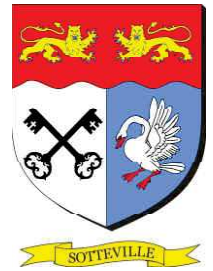
Suite au projet de création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie et de transformation de l'actuel atelier municipal en deux celliers annexes des futurs logements, le conseil a décidé d'établir l'atelier municipal au sein de l'actuel garage situé en dessous du bâtiment mairie / garderie / logements communaux. Des travaux de mise aux normes sont programmés.



Extraits de délibérations

Un blason pour la commune de Sotteville

Le conseil municipal a validé la création et l'utilisation d'un blason pour la commune à la place de l'ancien logo, peu utilisé (plus d'informations en 4ème de couverture).



Distribution de masques contre la COVID-19



L'année 2020 a été marquée, comme vous le savez, par le coronavirus dès le premier trimestre. Afin de limiter la propagation de ce virus, la commune de Sotteville a fait une commande le 22 avril 2020 de masques testés et homologués par la Direction Générale de l'Armement auprès de l'entreprise « Saint James », basée dans le Sud-Manche.

Malgré les nombreuses sollicitations reçues par différentes structures commercialisant des masques venant de toute la France, la commune de Sotteville a fait le choix d'acheter les masques « Saint James » afin de valoriser la qualité de leur travail et de favoriser l'achat de masques confectionnés dans notre département.

Une distribution des masques à chaque habitant a été organisée par l'équipe municipale le 16 mai dernier. Par la suite,

la commune a effectué une seconde distribution de masques « Saint James », cette fois-ci offerts par le département de la Manche, dans chaque boîte aux lettres de la commune. Chaque masque « Saint James » a été testé et conçu pour 30 lavages en machine.

La COVID-19 n'ayant pas disparu au passage à la nouvelle année, nous invitons chacun et chacune d'entre vous à continuer d'effectuer les gestes barrières.



Projet « Aménagement de l'accès au cimetière »

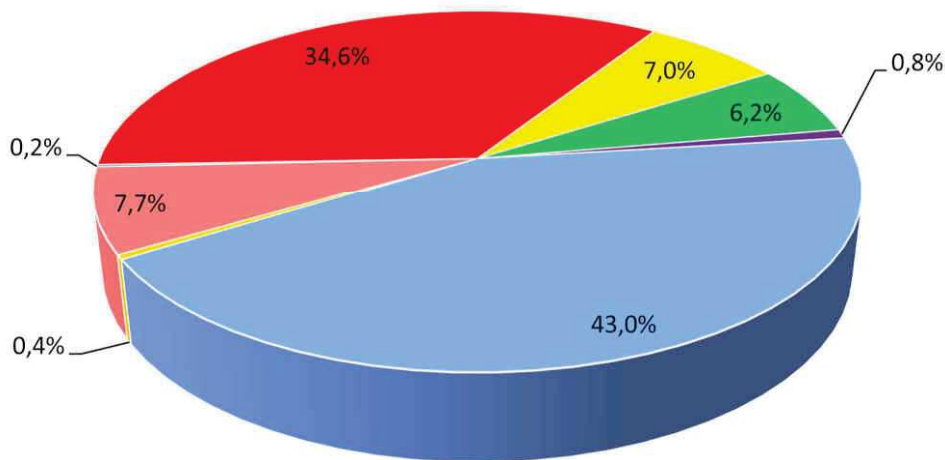
Fin 2020, le local des anciennes toilettes publiques a été détruit, et les travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière ont commencé.



Budget 2020 : Fonctionnement

Section de Fonctionnement

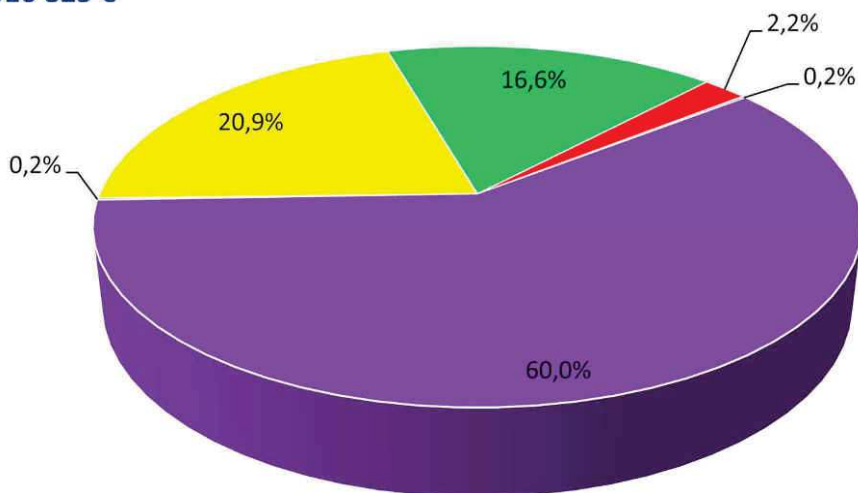
Dépenses : 516 825 €



- | | |
|--|--|
| ■ Garderie, eau, électricité, entretien, voies et réseaux
179 040 € | ■ Salaires, charges sociales
36 030 € |
| ■ Indemnités élus, CCAS
32 112 € | ■ Intérêts d'emprunts
4 163 € |
| ■ Réserve budgétaire
222 474 € | ■ Attribution de compensation
2 063 € |
| ■ Virement section d'investissement
39 943 € | ■ Opération d'ordre entre section
1 000 € |

Section de Fonctionnement

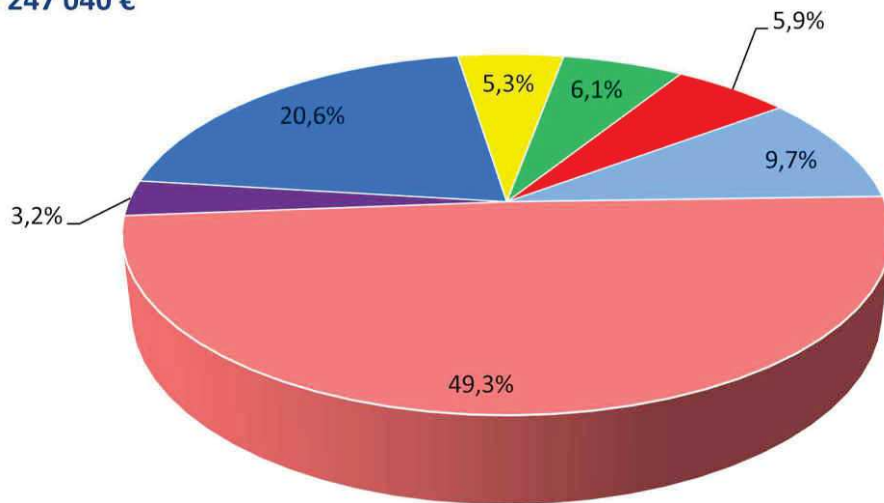
Recettes : 516 825 €



- | | |
|---|--|
| ■ Concession cimetière, mutualisation du personnel
790 € | ■ Taxe habitation, taxe foncière, FNGIR
107 997 € |
| ■ Dotations, participation des autres communes
85 640 € | ■ Revenu des loyers
11 600 € |
| ■ Intérêts de placement
900 € | ■ Report résultat de fonctionnement exercice 2019
309 898 € |

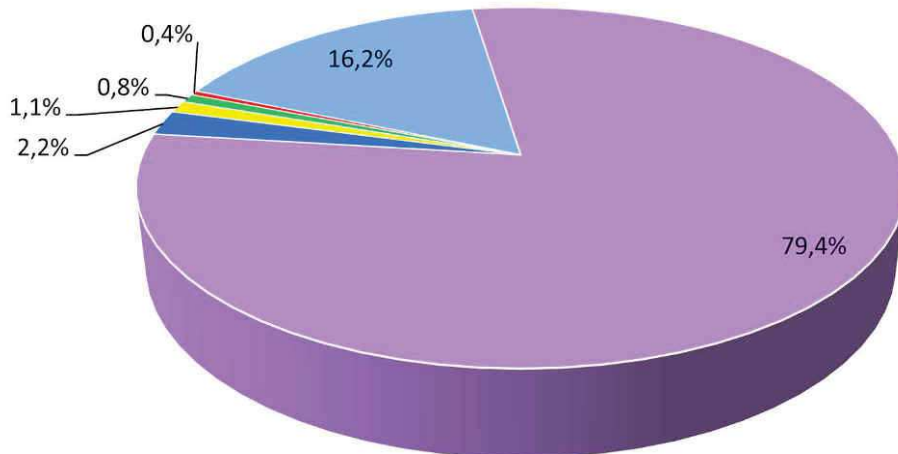
Budget 2020 : Investissement

Section d'Investissement Dépenses : 247 040 €



■ Déficit reporté 50 894 €	■ Remboursement capital emprunt 13 108 €
■ Raccordement réseaux 15 000 €	■ Travaux de signalétique et informatique 14 500 €
■ Travaux aménagement 24 000 €	■ Reste à réaliser 2019 121 673 €
■ Dépenses imprévues 7 865 €	

Section d'Investissement Recettes : 247 040 €



■ Besoin de financement 5 480 €	■ Subventions reçues de divers organismes 2 630 €
■ Dépôts et cautionnement 1 908 €	■ Amortissement 1 000 €
■ Virement section de fonctionnement 39 943 €	■ Reste à réaliser 2019 196 079 €

Projet « Transformation de l'ancienne mairie en logements locatifs »

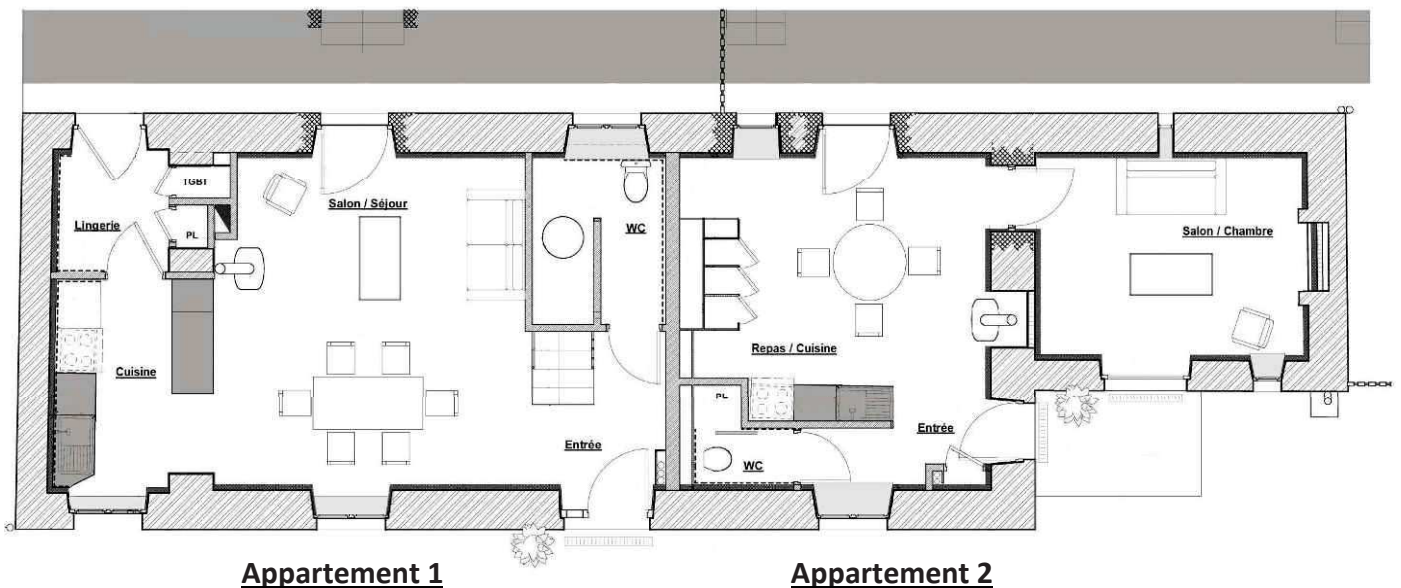
Malgré des retards liés à la crise sanitaire, l'année 2020 aura permis de finaliser le projet de transformation de l'ancienne mairie en deux logements destinés à la location.

Le bâtiment sera scindé en deux appartements en duplex, chacun disposant d'un petit espace vert et d'un cellier situé dans l'ancien atelier.

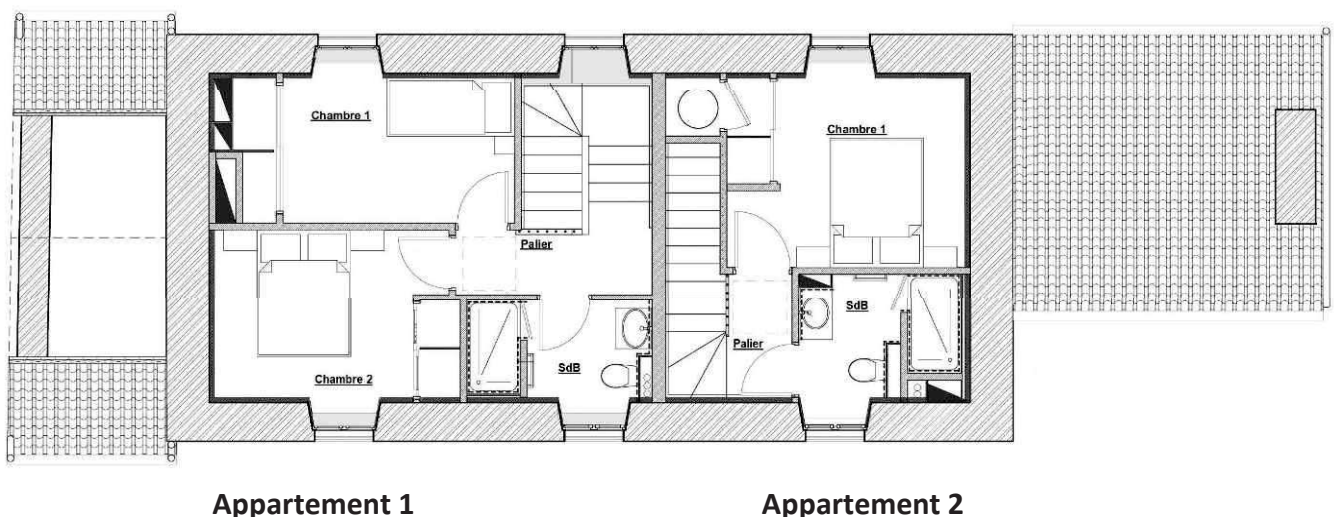
Pour l'isolation et le chauffage, des techniques respectueuses de l'environnement et recommandées pour le bâti ancien ont été retenues : enduit à base de chaux/chanvre allié à l'utilisation d'un poêle à granulés. Le coût total du projet s'élève à 392 868 euros. Les différents lots ont été attribués à diverses entreprises, les travaux pourront donc bientôt commencer.

Plans

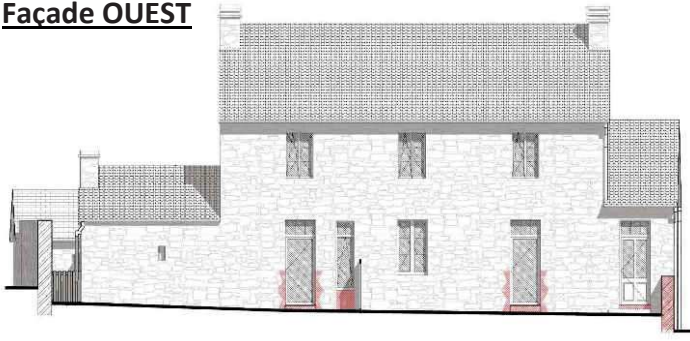
Rez-de-chaussée



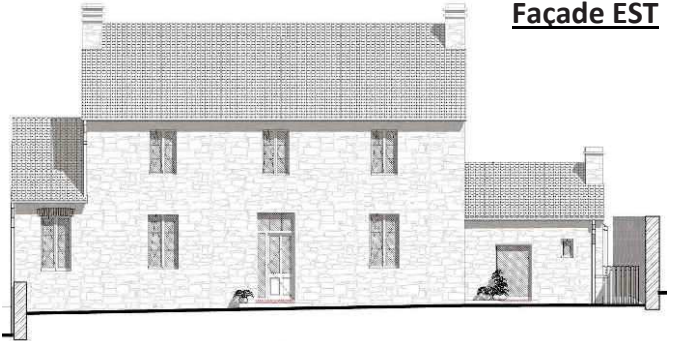
Étage



Façade OUEST



Façade EST



Financement du projet

Grâce au dispositif FIR, Fonds d'Investissement Rural, la commune de Sotteville pouvait solliciter une aide pour les projets en faveur de son développement. Le projet de transformation de l'ancienne mairie en logements locatifs répondant à tous les critères d'attribution, une subvention de 50 000 euros nous a été allouée dans le cadre du partenariat signé avec le Conseil départemental de la Manche.

D'autres financements s'ajoutent à ce montant :

- ▶ Fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Cotentin : 16 245 euros,
- ▶ Fonds du programme Leader (crédits européens gérés par la Région Normandie) : 20 000 euros,
- ▶ DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, subvention de l'État) : 108 735 euros.

Le montant total de ces aides s'élève à 194 980 euros. Un emprunt « Prêt Plus » de 200 000 euros complète le financement nécessaire à la réalisation du projet, le montant des loyers futurs permettant de rembourser une partie des mensualités.



Travaux

Entretien du cimetière

Un désherbage des allées a été effectué avant les fêtes de la Toussaint avec l'aide de membres du conseil municipal et de l'association Sotteville Patrimoine. Un grand merci à eux.

Une opération à renouveler avec tous les habitants de la commune ?

Entretien des chemins et espaces verts

En 2020, l'entretien des espaces verts de la commune a été réalisé par l'entreprise Cotentin Paysage pour un montant de 5 556 euros. À partir de 2021, c'est notre employé communal, dont le temps de travail a été augmenté, qui s'occupera de cet entretien.

L'empierrement du chemin rural au niveau du hameau Pasquier a été réalisé par l'entreprise François Levavasseur.

Convention avec la commune de Saint-Christophe-du-Foc

Pour l'entretien et les divers travaux à effectuer dans la commune par notre agent technique, il est nécessaire de disposer de certains équipements (nettoyeur haute pression, groupe électrogène, compresseur...) et d'un camion benne pour transporter les déchets verts et outillages divers. À cet effet, une convention de mutualisation a été signée avec la commune de Saint-Christophe-du-Foc, où notre agent technique est également employé.

Informations pour les nouveaux arrivants

Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune de Sotteville.

Afin de faciliter votre arrivée sur la commune, voici quelques informations concernant les démarches administratives à effectuer suite à votre déménagement.

Changement d'adresse

Via la rubrique « Je déménage » sur le site www.service-public.fr, vous pouvez :

- ▶ Réexpédier votre courrier en utilisant le service payant de La Poste
- ▶ Déclarer, par internet et en une seule opération, le changement d'adresse à plusieurs organismes (CPAM, impôts, EDF, Pôle emploi, Caf, ...)
- ▶ Faire une demande de changement d'adresse pour la carte grise de votre voiture

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque pourront vous renseigner pour emprunter des livres divers et variés :

9, l'Église 50340 Sotteville

Horaires d'ouvertures :

Mercredi : 16h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Inscription sur les listes électorales

Nous vous invitons à vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin :



- ▶ En ligne sur le site www.service-public.fr, rubrique « Listes électorales : nouvelle inscription »
- ▶ En mairie, accompagné(e) des pièces justificatives suivantes :
 - Justificatif d'identité (carte d'identité / passeport en cours de validité)
 - Justificatif de domicile (attestation d'assurance habitation/ facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone / quittance de loyer non manuscrite à votre nom de moins de 3 mois / bulletin de salaire de moins de 3 mois)

École

Si vous avez des enfants en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire, nous vous invitons à venir en mairie afin d'inscrire votre enfant au sein de l'école, après avoir fait les démarches de radiation nécessaires auprès de l'ancienne école de l'enfant, le cas échéant.

Garderie périscolaire

L'association « Canton Jeunes » est à votre écoute si vous souhaitez inscrire votre enfant à la garderie périscolaire de Sotteville :

02 33 52 60 21

4 B, rue de la Coquaise 50340 Flamanville

Autres services

Enfin, le Pôle de proximité des Pieux pourra vous renseigner sur d'autres thèmes utiles pour votre quotidien (gestion des déchets, restauration scolaire, SPANC...) :

02 33 87 68 00

31, route de Flamanville 50340 Les Pieux

La collecte des ordures ménagères est prévue chaque mercredi.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir en mairie durant les permanences d'ouverture au public : le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Appel au civisme

Dernièrement, des déjections canines ont été détectées au sein du plateau scolaire et dans les espaces verts entourant la cantine. Le protocole sanitaire actuel impose l'utilisation de grands espaces pour les enfants durant les différentes pauses de la journée en période scolaire.



Pour la cantine, le sens de circulation nécessite de faire passer les enfants par une sortie donnant sur les espaces verts, afin de ne pas croiser les autres enfants arrivant à la cantine. La propreté des chaussures des enfants dépend du civisme de chacun quand vient la promenade du chien.

Des déjections ont également été signalées dans le cimetière.

D'une manière générale, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines de son chien sur le domaine public.

(Article R632-1 du Code pénal relatif à l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets)



La nouvelle aire de collecte des déchets recyclables est maintenant opérationnelle. Nous comptons sur vous pour le respect des consignes de tri et le maintien des alentours en état de propreté.

**1 Déchet par terre
1 Déchet en mer**

Durée de dégradabilité des déchets en mer

3 semaines	6 semaines	1 à 5 mois	1 à 5 mois	3 mois
5 ans	5 ans	200 ans	450 ans	450 ans
400/450 ans	600 ans	4000 ans		

Réduire ses déchets dans le Cotentin

**sans conteneur,
Je garde mes déchets**

Faites le bon geste, les incivilités, c'est poubelle !

DÉPÔT SAUVAGE = CONTRAVENTION

Pour un particulier à pied : 68 € d'amende
 Pour un particulier en voiture : 1 500 € d'amende
 Pour un professionnel : 75 000 € d'amende
 et 2 ans d'emprisonnement

Réduire ses déchets dans le Cotentin
 lecotentin.fr

STOP AUX erreurs
DANS LA POUBELLE JAUNE

C'est quoi ces erreurs ? Ces déchets se retrouvent encore trop souvent sur la chaîne de tri.

Seringue/aiguille	Appareil électroacoustique	L'inox	Verre	Musique	Objets plastiques non recyclables
Déchets verts	Arrière planchettes	Textile	Frigo/décongélateur	Aluminium	Coque
Trouvés 2 à 6 fois par heure		Trouvés 10 à 18 fois par heure		Trouvés 20 à 40 fois par heure	

Triez vos déchets pour qu'ils puissent être valorisés !

Réduire ses déchets dans le Cotentin
 lecotentin.fr

Élections départementales 13 et 20 juin 2021

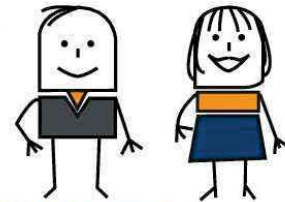
Les élections départementales devaient initialement avoir lieu au cours du mois de mars 2021. Leurs dates ont toutefois été décalées en raison de l'épidémie de Covid-19.

Le projet de loi sur le report des élections départementales (et régionales) aux 13 et 20 juin 2021 a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 février 2021. Le décret précisant les modalités devrait être publié prochainement.

LE CONSEILLER DÉPARTEMENTAL, UN ÉLU DE PROXIMITÉ



1 CANTON = 1 BINÔME
de CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX
(1 homme + 1 femme)



= 54 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DANS LA MANCHE
au service des habitants et des territoires

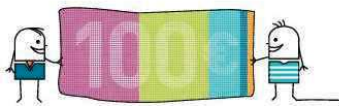
élus pour 6 ans au suffrage universel direct (selon la logique du scrutin binominal majoritaire à 2 tours)

L'ensemble des conseillers forme LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, **assemblée délibérante** qui « règle les affaires du département » et dont l'exécutif est confié au Président (élu, lui, par ses pairs).

» SON CHAMP D'ACTION

En séance plénière

> Au moins 4 fois par an, l'assemblée départementale (soit l'ensemble des conseillers) se réunit autour du Président pour voter le budget, débattre et statuer sur les projets stratégiques et les grandes orientations de la politique départementale.



Au sein de cette assemblée, les conseillers sont répartis en 2 groupes politiques : la majorité et le groupe des socialistes et républicains « Notre Manche ».

En commission permanente

> Une fois par mois, ses 26 membres, aux côtés du Président, gèrent le suivi et instruisent les dossiers courants du Département.

En commission d'appel d'offres

> Une fois par mois, les 6 élus membres se prononcent sur l'attribution des marchés publics formalisés.



En commissions thématiques

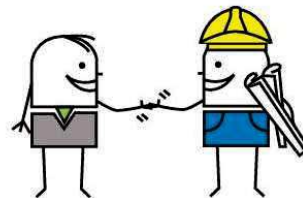
> Tous les conseillers siègent au sein de l'une d'elles : ils étudient et préparent les dossiers qui relèvent de sa compétence, avant de les soumettre au vote de l'assemblée ou de la commission permanente.

Les 5 commissions :

- > ADMINISTRATION ET FINANCES (8 membres)
- > SOLIDARITÉS (12 membres)
- > INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT (12 membres)
- > ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, ÉCONOMIE ET AGRICULTURE (11 membres)
- > ÉDUCATION, CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS (10 membres)

Sur le terrain, il assure aussi une fonction de représentation

- > Visites de chantiers, manifestations publiques (inaugurations, remise de prix...), conférences de presse
- > siège dans divers organismes locaux et conseils d'administration (collèges par exemple)



Il est à l'écoute des citoyens

- > permanences sur son canton, réunions publiques, d'information...
- > interlocuteur privilégié des acteurs et habitants de son territoire (il accompagne les projets et contribue, par exemple, à faire avancer les dossiers de subvention)



UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA VIE LOCALE

Il assure le relais entre son canton, le Département, la Région et l'échelon national

(conseils, organismes associés, Parlement, associations d'élus...)

À NOTER : L'élu n'est pas salarié de la collectivité (il perçoit une indemnité, variable en fonction du nombre d'habitants du département) et exerce en général un métier en plus de sa fonction d'élu;

Élections régionales 13 et 20 juin 2021

Les élections régionales auront lieu le même jour que les élections départementales, les 13 et 20 juin 2021, selon des modalités qui restent à définir par décret.



LE CONSEILLER RÉGIONAL



La Région Normandie est administrée par le Conseil régional, assemblée de 102 conseillers régionaux issus des 5 départements normands (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime). Le nombre de conseillers par département est proportionnel au poids démographique de chacun : 21 pour le Calvados, 18 pour l'Eure, 15 pour la Manche, 9 pour l'Orne, 39 pour la Seine-Maritime.

Le Conseil régional se réunit au moins une fois par trimestre en assemblée plénière pour voter le budget et définir les grands axes de la politique régionale.

Un conseiller régional, à quoi ça sert ?

Élu pour 6 ans, le conseiller régional participe aux assemblées et travaille au sein de différentes commissions thématiques (finances, développement économique, vie associative, transports, environnement,...) pour proposer de nouveaux projets en cohérence avec les réalités régionales et attentes des habitants. Il représente également la Région auprès de différents conseils d'associations, d'administration de lycées,...

Commission permanente : la gestion au quotidien

Elle se réunit une fois par mois pour permettre à la Région de fonctionner au quotidien. Chaque mois elle vote des financements en accord avec les politiques actées par les élus : subvention pour l'achat d'un nouvel équipement destiné à un lycée, participation à la construction d'une nouvelle salle de spectacle ou d'une médiathèque, aide à une association culturelle ou sportive, soutien à une entreprise...

<https://www.normandie.fr/les-elus>

Le président, chef de l'exécutif

Élu par les conseillers régionaux, le président fixe le cap, prépare et fait exécuter les décisions votées par l'assemblée régionale. Il représente la Région auprès de l'État, des autres collectivités et de diverses instances. Chef de l'exécutif, il est responsable du budget et dirige l'administration régionale.

Il est assisté dans ses fonctions par des vice-présidents qu'il désigne au début de son mandat.

Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) : la société civile

Le CESER est l'assemblée consultative de la Région. Composé de représentants de la vie économique, sociale et culturelle régionale (entreprises, professions libérales, associations, syndicats...), il donne son avis sur les grandes orientations de la politique régionale (notamment le budget) et sur les dossiers que lui soumet le président du Conseil régional. Il peut également débattre ou réaliser des études de sa propre initiative sur toute question d'intérêt régional (dans ce cas, on parle d'autosaisine).

Une nouvelle page s'ouvre pour le Cotentin

Le Conseil communautaire du Cotentin a élu son nouveau Président, David MARGUERITTE, le 13 juillet dernier. Il exerce le pouvoir exécutif, prépare les décisions du Conseil, ordonne et prescrit les dépenses. Le Bureau communautaire, composé de Vice-Présidents, de Conseillers délégués et des Présidents de Commissions de Territoire, accompagne David MARGUERITTE dans la préparation du Conseil communautaire où les 192 élus du territoire délibèrent et votent les projets d'envergure de l'agglomération.



David MARGUERITTE
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin



Jacques COQUELIN
1^{er} Vice-Président
Grands Projets et Politiques de Santé



Benoît ARRIVÉ
2^e Vice-Président
Développement Économique, Emploi et Insertion



Manuela MAHIER
3^e Vice-Présidente
Mer, Nautisme et Rayonnement du Cotentin



Christèle CASTEILEIN
4^e Vice-Présidente
Relations avec les Territoires, Cadre de Vie et Ruralité



Sébastien FAGNEN
5^e Vice-Président
Urbanisme, Stratégie Foncière et Politique de la Ville



Odile THOMINET
6^e Vice-Présidente
Valorisation du Patrimoine et des Équipements touristiques et de loisirs



Yves ASSELINE
7^e Vice-Président
Relations Citoyennes, Concertation et Ressources Humaines



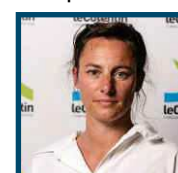
Martine GRUNEWALD
8^e Vice-Présidente
Habitat et Logement



Philippe LAMORT
9^e Vice-Président
Cycle de l'Eau



Eric BRIENS
10^e Vice-Président
Finances et Patrimoine communautaire



Anna PIC
11^e Vice-Présidente
Fonds européen, Coopérations et Gens du Voyage



Jean-René LECHÂTREUX
12^e Vice-Président
Énergie, Climat et Prévention des Risques Majeurs



Edouard MABIRE
13^e Vice-Président
Collecte et Valorisation des Déchets



Arnaud CATHERINE
14^e Vice-Président
Mobilités



Nicole BELLIOU-DELACOUR
15^e Vice-Présidente
Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation



Frédéric LEQUILBEC
Conseiller délégué
Égalité des chances, Accessibilité et Administration Générale



Antoine DIGARD
Conseiller délégué
Agriculture, Circuits-Courts et Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Sylvie LAINÉ
Conseillère déléguée
Commande Publique et Numérique



Véronique MARTIN-MORVAN
Conseillère déléguée à la Proximité



Philippe BAUDIN
Conseiller délégué
Gestion de la Collecte des Déchets



Olivier DE BOURSETTY
Conseiller délégué à l'Application des Droits des Sols (ADS) et à l'Aménagement Durable du Territoire



Ralph LEJAMTEL
Conseiller délégué
Prévention et Éducation à la santé



Catherine BIHEL
Conseillère déléguée
Orientation, Promotion des Formations et Vie Étudiante



Dominique HÉBERT
Président de la Commission de Territoire de Cherbourg-en-Cotentin



Alain CROIZER
Président de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin



Patrick FAUCHON
Président de la Commission de Territoire des Pieux



Patrick LERENDU
Président de la Commission de Territoire de La Hague et Conseiller délégué à l'Aménagement Numérique du territoire



Jean-Pierre LEMYRE
Président de la Commission de Territoire du Val de Saire



Daniel DENIS
Président de la Commission de Territoire de St-Pierre-Église



Jean-Michel BOUILLON
Président de la Commission de Territoire de la Côte des Isles



Stéphane BARBÉ
Président de la Commission de Territoire de Douve et Divette et Conseiller délégué aux Mobilités Alternatives



Jean-Pierre MAUQUEST
Président de la Commission de Territoire de Montebourg



Françoise LEROSIGNOL
Présidente de la Commission de Territoire de la Vallée de l'Ouve



Evelyne MOUCHEL
Présidente de la Commission de Territoire de La Saire

Retrouvez le trombinoscope complet sur lecotentin.fr

Communes et agglo, quelles compétences ?

Les communes représentent le 1^{er} échelon des habitants pour toutes les interrogations liées à la proximité. Les intercommunalités, comme la Communauté d'agglomération du Cotentin, gèrent à la bonne échelle les services confiés par les communes et portent les grands projets du territoire.



LES COMMUNES

Les communes sont en lien direct avec les usagers notamment sur les thématiques de la petite enfance (écoles maternelles, primaires, crèches, etc.) et de l'accompagnement des personnes en difficulté, via le CCAS pour les communes de plus de 1 500 habitants.

Les communes gèrent également l'entretien des parcs, jardins et voiries, la gestion des actes civils et cartes nationales d'identité/passeports, la délivrance des permis de construire et la gestion des équipements sportifs (gymnase, stade), etc.



L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Le Cotentin a en charge des compétences de proximité telles que :

- **La gestion du cycle de l'eau** (eau potable, assainissement individuel et collectif, eaux pluviales et GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- **Le cycle des ordures ménagères** (prévention, collecte et traitement) ;
- **La mobilité** (transport urbain, non-urbain, scolaire et développement des mobilités douces).

Retrouvez l'ensemble de l'offre des services proposés par l'agglomération sur lecotentin.fr.

Les compétences d'ingénierie viennent appuyer et développer les stratégies de développement de notre territoire : élaboration du Plan Local d'Urbanisme, politiques d'attractivité économique, médicale et touristique.

Qu'est-ce que le SDEM ?

Un peu d'histoire...

Au début du 20^e siècle, afin de pallier un déficit d'électrification des campagnes, les communes vont se regrouper et former les premiers syndicats intercommunaux d'électrification.

Le 15 juin 1906 est votée la loi qui permet aux communes d'organiser la distribution d'électricité.

En 1936 est créé le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE). Alimenté par une contribution prélevée sur les ventes d'électricité, ce fonds va financer l'électrification des campagnes.

1946 : naissance d'EDF dans le cadre de la nationalisation de l'électricité.

1966 : regroupement des syndicats manchois en une fédération, la FEDELEC

19 septembre 1993 : création du Syndicat d'Électricité du Département de la Manche (SEDM)

2005 : le SEDM se dissout et les syndicats d'électrification du département fusionnent.

Le SEDM devient le SDEM, Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche le 25 janvier 2005. Autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, le SDEM50 peut désormais proposer différentes compétences que ses communes membres lui auront transférées.

Aujourd'hui, il exerce diverses compétences dans le domaine de l'énergie :

▶ Contrôle du concessionnaire d'électricité, travaux sur le réseau de distribution d'électricité.

▶ Éclairage public : Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la gestion et la maintenance des installations.

▶ Contrôle du distributeur de gaz pour les communes ayant transféré la compétence, proposition d'études de faisabilité liées à la distribution du gaz.

▶ Dans le domaine des énergies renouvelables, proposition de maîtrise d'ouvrage de centrales photovoltaïques pour le compte des collectivités locales. Il propose également la réalisation de chaufferies bois avec réseau de chaleur.

▶ Dans le cadre de la transition énergétique, déploiement de bornes de recharge (service E-charge50).

▶ Proposition d'achats groupés d'énergies aux communes adhérentes.



PROBLÈMES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUES

**Lumière qui vacille ?
Coupures électriques fréquentes ?**

Des travaux sur le réseau électrique sont peut-être nécessaires. N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement auprès de **votre mairie** ou du **SDEM50**
www.sdem50.fr/vous-etes-un-usager .

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est la principale collectivité locale garante de la distribution de l'électricité dans la Manche.
11 rue Dame Denise à SAINT-LÔ • 02 33 77 18 95 • sdem@sdem50.fr • www.sdem50.fr

<https://www.sdem50.fr>

Bibliothèque municipale

Du nouveau !

La gratuité pour tous

Nouveaux horaires

La boîte à sel : réservé aux adhérents

Nouveau numéro de téléphone : 09 67 24 33 11

Adresse mail : biblio.sotteville50@gmail.com

Accès WI-FI

La bibliothèque est située dans le bourg, route du hameau Salley. Nous vous invitons à venir la visiter pour découvrir des livres pour tous les âges et tous les goûts : albums, documentaires, romans pour enfants, adolescents, adultes et des biographies, des ouvrages de fonds local, des BD enfants et adultes...

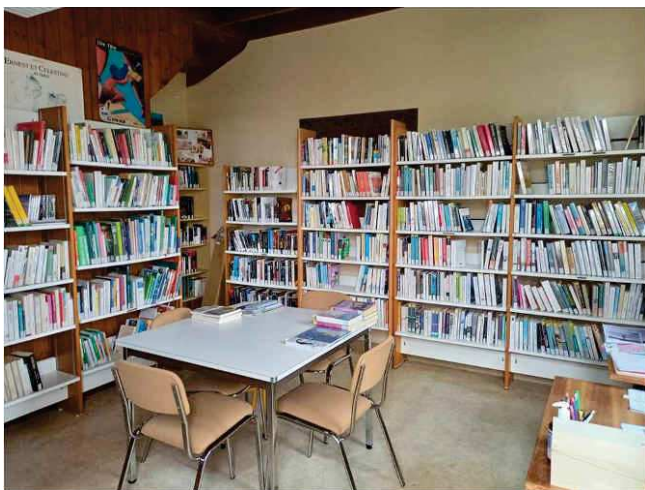
Vous serez accueillis par les bénévoles qui la font fonctionner.

Horaires d'ouverture

Mercredi : 16h à 18h

Vendredi : 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h



VOTRE BIBLIOTHÈQUE 24H/24

Pour mettre un peu de sel dans votre quotidien, la bibliothèque départementale de la Manche se décline sur Internet avec **La boîte à SEL**, des Services En Ligne (SEL) variés :

- **Le Kiosk** : plus de 1600 titres référencés de la presse (quotidiens et magazines)
- **Médiathèque numérique** : plus de 5 000 films (cinéma, jeune public, documentaires, spectacles et concerts live)
- **Tout apprendre** : plus de 700 cours disponibles (langues, code de la route, soutien scolaire, musique, développement personnel...)

La boîte à SEL est accessible depuis **biblio.manche.fr**, un site sur lequel on retrouve une mine d'informations pratiques, les actualités des bibliothèques et de la BDM, ou encore une sélection d'ouvrages et les coups de cœur des bibliothécaires.

Association des parents d'élèves de l'École des Trois Villages

2020 : Une année exceptionnelle mais une année active tout de même !

Lors de cette année 2020, le dynamisme et la motivation des membres de l'APE ont permis de mener, malgré le contexte sanitaire difficile, des actions et de récolter des fonds pour les enfants de l'école des trois villages.

Les différentes actions menées en 2020 pour récolter de l'argent pour nos enfants

► Nous continuons la collecte de papier ! Des containers se trouvent à différents endroits des communes de Saint-Christophe, Sotteville (école) et de Benoistville. La récolte permet de vendre plusieurs tonnes de papier par an. Celui-ci est ensuite recyclé et permet de fabriquer, par exemple, des sur blouses pour nos soignants ! Un grand merci à la mairie de Saint-Christophe-du-Foc qui nous fournit la place nécessaire dans son local municipal pour stocker tout ce papier (photo ci-contre).



► Une vente de fleurs et bulbes a été organisée en mars. Malgré le confinement, la livraison a pu être honorée courant mai.



► Une vente de gourdes personnalisables pour les élèves de l'école et les membres de leurs familles a eu lieu en octobre.

► La vente des photos de classes et individuelles a été réalisée avant le nouveau confinement. Nous avons fait appel à une nouvelle photographe (Coralie Renouf) qui proposait un concept de prise de vue très original. En effet, la prise de vue est faite sur fond vert avec mise en scène des enfants dans un décor correspondant au thème choisi au préalable par l'APE (l'écologie cette année). Cette vente a rencontré un très franc succès.

► La vente de sapins de Noël a été élargie à tous les habitants des 3 communes du RPI cette année. Grâce à la mobilisation de plus de 30 bénévoles des flyers ont pu être déposés dans toutes les boîtes aux lettres (dans la limite du kilomètre autorisé pour chaque bénévole !). Environ 70 sapins ont pu être vendus.

► La vente de biscuits de Sortosville-en-Beaumont a eu lieu en décembre.

L'association remercie chaleureusement l'ensemble des parents d'élèves qui répondent toujours nombreux aux demandes d'aide ainsi qu'aux diverses ventes. Elle remercie également les mairies pour les subventions versées chaque année (et qui ont été revues à la hausse cette année pour nous soutenir dans ce contexte compliqué) ainsi que les mises à disposition de locaux. Enfin, elle remercie les enseignants qui nous apportent également leur aide pour la mise en place de nos diverses actions.

Malgré l'absence de projets pédagogiques à financer à cause de la crise sanitaire, l'APE s'est tout de même mobilisée pour les élèves de l'école !



► Dès l'apparition de l'obligation de port du masque pour les enfants à partir du CP, l'APE a commandé 200 masques (en partenariat avec la pharmacie des Caps) pour fournir 2 masques certifiés à tous les élèves à partir du CP.

► L'APE a également acheté un livre ainsi qu'un ballotin de chocolat par enfant pour Noël. Le Père Noël ne peut malheureusement pas se déplacer à l'école cette année mais à chaque problème il existe une solution ! Les enfants de maternelle ont écrit une lettre au Père Noël et celui-ci leur a répondu par une vidéo personnalisée. Même le Père Noël s'adapte très bien à la situation sanitaire !! De plus, chaque classe s'est vu attribuer un budget pour l'achat de jeux ou livres au libre choix des enseignants.

Malheureusement, l'ensemble des animations prévues (Carnaval, Fête de la Musique, Marché de Noël) ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire mais ce n'est que partie remise pour 2021 !

**L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 30 septembre.
Un nouveau bureau a été élu.**

Présidente : Karen ROULLAND
Vice-présidente : Emmanuelle CARRETEY
Vice-présidente : Nelly LECORVAISIER
Secrétaire : Anne Sophie LEGER
Trésorière : Ingrid DESFAUDAIS

De gauche à droite,
Karen Roulland, Emmanuelle
Carretey, Ingrid Desfaudais, Anne
Sophie Léger et Nelly Lecorvaisier



Un groupe Facebook est très actif pour informer les parents des différentes actions mais aussi pour permettre à l'association de recruter des bénévoles lorsque c'est nécessaire :
<https://www.facebook.com/groups/756052017862423>



**Encore une fois, merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre cette association.
Pour cette année 2021, l'APE a plus que jamais besoin de vous pour rendre le quotidien de nos enfants plus heureux !**

Garderie périscolaire

114 enfants ont fréquenté la garderie de Sotteville durant l'année 2020.

Six animateurs diplômés de Canton Jeunes interviennent sur la garderie : Gilles, Christine M, Agnès et Elodie C pour l'équipe du matin et Gilles, Christine M, Elodie L et Christine Q pour l'équipe du soir.

Quatre animateurs travaillent en permanence à la garderie.

Les activités de 2020

Depuis le mois de mars, une réorganisation de la garderie a été nécessaire : plusieurs espaces d'activités ont été transformés. Nous nous sommes adaptés à la situation sanitaire et la bonne humeur est toujours présente.

Dans la garderie, les enfants ont toujours accès à des jeux de société divers. Cependant, les espaces dinette, poupées et petites voitures, les coins déguisements, lecture et lego, sont mis de côté pour le moment.

Les enfants peuvent également effectuer des activités manuelles ou aller jouer dehors, dans la cour ou sur le city.



La vigilance est accrue concernant le nettoyage et le brassage d'objets et de personnes. Le protocole sanitaire est respecté avec attention mais cela ne nous empêche pas de nous amuser, différemment peut-être, mais autant qu'avant.

► Avec l'APE et d'autres associations

La garderie périscolaire de Sotteville participe, depuis plusieurs années, à plusieurs actions menées par l'APE : le carnaval et la fête de la musique.



Cette année, le bonhomme Carnaval était presque terminé quand le confinement est arrivé. Mais il attend de revenir pour défiler avec les enfants dans la commune, peut-être en 2021.

La garderie, ainsi que toute l'association Canton Jeunes, continue également de récupérer le papier pour l'association « ENCORE » qui le recycle.

Nous sommes aussi partenaires de l'association « Lion's club », qui récupère des lunettes afin de les redistribuer dans le monde.

Cela permet aussi de faire découvrir aux enfants des associations diverses et variées et de voir tout ce que l'on peut faire pour elles, par des gestes simples.

► Les rencontres parenfants

Nous donnons rendez-vous aux enfants de la garderie et à leur famille au mois de juin 2021 pour les douzièmes rencontres parenfants, étant donné qu'elles n'ont pas pu avoir lieu en 2020. Il s'agit d'un rendez-vous devenu incontournable qui existe depuis 2009. Il consiste, dans un premier temps, en un temps de jeux entre enfants, parents et animateurs. Et il est suivi d'un apéro dinatoire, préparé par les enfants. Espérons que nous pourrions les organiser prochainement.

► Noël

Cette année encore, les enfants de la garderie ont partagé ensemble un goûter de Noël. Et au pied du sapin, ils ont préparé un petit marché de Noël, à destination des familles. L'argent récolté servira à acheter quelques cadeaux que les enfants pourront ouvrir à la rentrée de janvier.



Projets de la garderie pour 2021

- Les douzièmes rencontres parenfants,
- Participation au carnaval et à la fête de la musique de l'APE,
- Projet autour du dessin et de la bande-dessinée,
- La création d'une « boîte à dons »,
- Correspondance et échanges avec d'autres garderies.



Ludothèque

Cela fait quatre ans que la ludothèque est installée sur la commune. Elle est ouverte le mercredi de 14h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h et elle est située dans les locaux de la garderie. Gilles, animateur de Canton Jeunes, accueille de plus en plus de familles. Elle est destinée à tous, petits et grands qui peuvent venir jouer sur place et emprunter des jeux.

Zumba

Depuis septembre 2018, un atelier Zumba est proposé aux enfants chaque samedi, pendant les périodes scolaires : de 10h15 à 11h15 pour les 8-16 ans et de 11h15 à 12h pour les 4-7 ans. Pour sa troisième année sur la commune, 28 enfants sont inscrits.

Elodie, l'animatrice, propose également des représentations, avec déguisements, très appréciées des participants et des familles.



Accompagnement à la scolarité

Depuis la rentrée de septembre, 17 enfants du CP au CM2 fréquentent l'accompagnement à la scolarité. Les animatrices de Canton Jeunes, Suzy et Odile prennent en charge 7 enfants maximum par séance. Les lundis, mardis et jeudis sont consacrés aux leçons. Le vendredi, les animatrices proposent une activité ludo-éducative : cette année, de septembre aux vacances de Noël, les enfants inventent des saynètes tirées du film « Ducobu » et revisitées. Elles seront mises sur clé USB (une pour chaque famille) et jouées devant les enfants de la garderie.

L'accompagnement à la scolarité a lieu à l'école de 16h15 à 17h45. Le tarif est de 15,30 € pour l'année et par enfant.

Chronique paroissiale



La paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je remercie les responsables de ce bulletin de me permettre de vous adresser, au nom de la paroisse ces quelques mots en ce début d'année 2021.

Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, habitants de Sotteville, une bonne et heureuse année. À tous, j'adresse mes vœux de bonheur, de joie, de paix, de santé, de travail, en ces temps de pandémies qui sont difficiles pour chacune et chacun d'entre nous. Ne perdons pas courage !

Quelques renseignements pratiques

L'abbé Jacques Haupais, curé de la paroisse Saint Clair des Pieux réside au presbytère des Pieux, 2, place Saint Clair. Téléphone : 02 33 52 43 41.

Aumônerie des collèges

Elle est assurée par un groupe de parents et par Mme Léo Contréiras. Les 6èmes se rencontrent le vendredi après la classe à la salle Jeanne d'Arc aux Pieux et une fois par mois le dimanche matin avec les jeunes de l'aumônerie. Les 5èmes, 4èmes et 3èmes ont des rencontres un dimanche par mois à la Salle Jeanne d'Arc. Les 6èmes pourront faire leur Profession de Foi le samedi 22 mai 2021 à 16h00 aux Pieux (Pentecôte).

Catéchisme

Tous les enfants du primaire (CE2, CM1 et CM2) viennent sur les Pieux le mercredi à 10h15 à la salle Jeanne d'Arc. Les CM1 feront leur première communion le jeudi 13 mai 2021 (jour de la fête de l'Ascension) à 10h30 aux Pieux.

Baptêmes

Les baptêmes peuvent être célébrés à l'église de Sotteville le samedi, soit en fin de matinée soit en fin d'après-midi, en fonction de la disponibilité du prêtre. Le dimanche, les baptêmes sont tous célébrés à l'église des Pieux, après la messe.

Mariages et inhumations

Les cérémonies sont célébrées à l'église de Sotteville, aux heures et dates demandées. Les inhumations peuvent être célébrées par un « Officiant Laïc » en l'absence du prêtre.

Diacre

La paroisse a la joie d'avoir un diacre permanent en la personne d'Olivier Deygas. Il a été ordonné diacre à la cathédrale de Coutances par Mgr Laurent Le Boulc'h le dimanche 17 novembre 2019.

Il peut célébrer des mariages et des baptêmes suivant ses disponibilités car il est toujours en activité professionnelle.

Messes

Une messe est célébrée le samedi à 18h30 sur les Pieux (sauf de la Toussaint à Pâques), le dimanche, messe à 9h30 à Flamanville et 11h00 sur Les Pieux. L'hiver, une seule messe à 10h30 sur les Pieux mais en raison des problèmes de distanciation, il y a actuellement 2 messes : 9h30 Flamanville et 11h00 Les Pieux.

Des messes sont célébrées en semaine dans les 13 églises qui n'ont pas la messe le dimanche. La liste est établie par ordre alphabétique. Il y en aura 1 au cours du premier trimestre 2021 à 9h30 à Sotteville : le mardi 9 février. Les dates suivantes seront affichées ultérieurement à l'église.

La fête patronale Saint Pierre sera célébrée le dimanche 27 juin 2021 à 11h00.

Communauté Chrétienne Locale

Les responsables de la Communauté Chrétienne Locale, sont actuellement au nombre de deux personnes, avec chacune des responsabilités : Cécile Sanson (Secours Catholique) et Marie-Thérèse Lemièrre (Équipe liturgique et membre du Conseil Pastoral). D'autres personnes participent également à l'entretien et au fleurissement de l'église qui est toujours ouverte : Denise Cauvin, Jeanne Digard, Marie-Christine Lejuez et Cécile Sanson qui en plus, s'occupe des enveloppes du denier de l'Église. Les responsables sont chargées de faire le lien avec la paroisse Saint Clair.

Site Internet de la paroisse

<http://www.coutances.catholique.fr/pres-de-chez-vous/saint-clair-des-pieux>

Jacques Haupais, curé de la paroisse

Association de loisirs de Sotteville

Assemblée générale 2020

Bureau

Présidente : Valérie Mosrin

Trésorier : Sébastien Colin

Trésorière adjointe, trésorière voyages, responsable matériels : Manon Legouesmier

Secrétaire : Lebourgeois Tony

Suppléants bureau : Octave Crestey, Benjamin Rabasse, Virginie Lebranchu

Bénévoles

Sanson Olivier, Sanson Mélanie, Monique Crestey, Marie Andrée Valognes, Jean Valognes, Alice Rabasse, Hugo Rabasse, Isabelle Blestel, Patrick Quinet, Sarah Lepetit



Suite à des soucis de santé et plusieurs hospitalisations, Madame Mosrin reste parmi nous mais a délégué aux membres du bureau plusieurs choses, elle tient donc à remercier les bénévoles et le bureau pour leur soutien.

Année 2020

► Vietnam circuit : du 8 au 19 janvier 2020, voyage complet, 81 personnes, voyage très enrichissant.





► Ski Les Karellis : du 10 au 19 janvier 2020, voyage complet, 108 personnes, car + voiture personnelle.

► Repas salle de Grosville : 8 février 2020, soirée déguisée, tartiflette ou aile de raie à la crème, 110 personnes, complet.

► Repas + loto : annulé cause Covid

► Grèce Rhodes : octobre 2020, remboursement à tous les inscrits par l'agence de voyage, annulé cause Covid.



Année 2021

► Ski Val Cenis du 8 au 17 janvier reporté à janvier 2022 cause Covid

Sous conditions sanitaires :

► Samedi 13 février : repas salle de Grosville sur réservations

► Samedi 10 avril : repas salle Teurthéville-Hague sur réservations

► Samedi 29 mai : repas salle Bricquebosq sur réservations

► Samedi 12 juin : zoo de la Flèche sur réservations

► Île Maurice : du 23 septembre au 2 octobre 2021, reste 16 places

► Samedi 16 octobre : salle de Saint-Germain-le-Gaillard : repas + spectacle cabaret (anniversaire 40 ans de l'association)

► Samedi 30 et dimanche 31 octobre : grand loto, Les Pieux

La Joie de Uivre Sottevillaise

C'est avec entrain que notre club, qui compte 32 adhérents, a repris ses activités le 8 janvier 2020 à la salle de la mairie.

La présidente a d'abord présenté ses vœux aux adhérents et à leurs familles et a évoqué le décès d'Émile Pasquette qui fut à l'initiative, avec d'autres habitants, de la création du club des aînés en 1984. Le club a offert une composition florale lors de son inhumation le 30 décembre.

Cette réunion de rentrée a été suivie par la dégustation de la galette des rois à l'auberge « la table de Malé » à Benoistville. Une trentaine d'adhérents ont passé un bon après-midi festif, la gaieté était là en ce début 2020 !

Les séances de cinéma proposées par le S.A.G continuent ainsi que les cours de gymnastique qui ont repris après les vacances de Noël.

Notre premier loto a eu lieu le 9 février à la salle de Benoistville et a remporté un franc succès. Lors du club du 11 mars, les projets de sorties pour l'année sont étudiés.

► Les 28 et 29 mars, l'association « Sotteville Patrimoine » organise une rencontre avec des artisans locaux, pour mettre leur savoir-faire en valeur, au profit de Rêves Manche. Le club a accepté de participer en faisant des pâtisseries et en venant aider les bénévoles.

► L'Assemblée générale de la Fédération des Clubs de Retraités de la Manche est fixée au 9 avril, 4 personnes ont prévu d'y aller.

► Nous envisageons une sortie à Rouen, en mai et peut-être la visite du Mémorial de Caen après l'été. Le 30 octobre, nous avons mis une option pour assister au spectacle de gala de Condé-sur-Vire « Les Pépites de l'Amérique du Sud ».





Mais le 17 mars, le confinement de la population est décidé à cause de la crise sanitaire liée au coronavirus. Ainsi, toutes les réunions, les activités et sorties sont annulées.

Fin août, un de nos anciens adhérents est décédé : Joseph Lecoutour. Nous prenions tellement de plaisir à l'écouter nous raconter et nous réciter les poèmes de Côtis-Capel. Qui n'a jamais entendu « Ché mon biin et j'y tien » ou bien « Mes meuns ». Que de bons souvenirs, le club a offert des fleurs lors de son inhumation.

Pendant cette période particulière, nous essayons de prendre des nouvelles les uns des autres, la présidente n'oublie pas de passer un petit coup de fil pour souhaiter les anniversaires et échanger pour garder le contact.

Début septembre, elle enquête pour savoir si les adhérents envisageraient de reprendre les réunions du club, la réponse est négative, même réponse début octobre. Le conseil d'administration décide d'annuler le loto du 25 octobre et la location de la salle communale de Benoistville.

L'épidémie est toujours là, 2ème confinement le 30 octobre.

En décembre, il n'est pas possible de faire le repas annuel de fin d'année. Aussi les membres du bureau décident d'offrir des sacs de friandises composés à la « Maison du Biscuit » pour gâter un peu les adhérents en cette période de Noël. Trois personnes sont allées les réceptionner et se sont partagé la distribution. Ce geste et cette petite visite ont été très appréciés car les réunions du club manquent beaucoup.

Soyez prudents, gardez le moral, prenez soin de vous et de vos familles. Nous nous retrouverons en 2021.

Composition du conseil d'administration

Présidente : LETERRIER Hélène

Vice-président : LEJUEZ Jacky

Trésorier : CHARRIE Bernard

Trésorière-adjointe : LECONTE Christine

Secrétaire : CHÂTEL Yvette

Membres : LEJUEZ Cécile, LECONTE Geneviève, GUIFFARD Anne-Marie, LETABLIER Béatrice

Amicale des anciens combattants : ACPM-CATM-TOE

L'Amicale de Sotteville a subi aussi les effets de la crise sanitaire liée au coronavirus.

Le président a assisté à l'assemblée générale le 23 février.

Avec le confinement de la population, tous les rassemblements cantonaux ont été réduits au strict minimum lors des cérémonies commémoratives et sans repas à suivre.

À Sotteville, les 8 mai et 11 novembre, seuls le maire et le portedrapeau (Hélène), sont allés déposer une gerbe au monument aux morts de la commune.

Au vu du contexte sanitaire, le président n'est pas allé proposer ses calendriers aux habitants.



Le bureau actuel est composé comme suit :

Président et trésorier : LEJUEZ Maurice

Membres : DESPREZ René, LECONTE Jean

Secrétaire et membre bienfaiteur : LETERRIER Hélène

Veuve d'ancien combattant : LECARPENTIER Bernadette



La société de chasse FCM77 Sotteville – Saint-Christophe-du-Foc

La société de chasse, dont le siège social est situé sur la commune de Sotteville, est affiliée à la fédération des chasseurs de la Manche.

La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune tout en respectant les cultures, les distances autorisées autour des habitations et la non chasse avec les chevaux.

Elle est administrée par un bureau de 9 membres :

Présidente : Lahaye Maria

Vice-président : Aubert Kévin

Secrétaire : Cauvin Didier

Trésorier : Madeleine Christophe

Et aussi : Lahaye Michel, Roulland Arnaud, Lecarpentier Christophe, Léonard Mickaël, Guérin Patrick

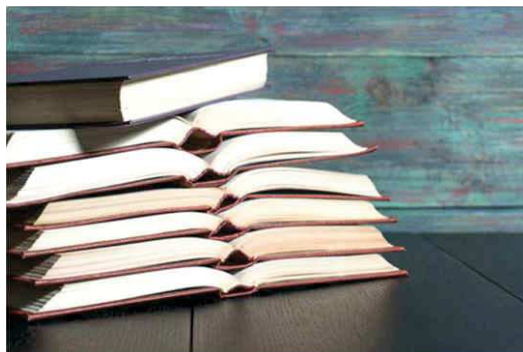
La société de chasse comprend 20 chasseurs. Nous avons organisé un ball-trap les 1er et 2 août 2020, qui a remporté un vif succès et nous tenons encore à remercier les bénévoles ainsi que les personnes présentes à cet évènement.

Cette saison, 45 faisans ont été lâchés ainsi que 45 perdrix grises et 45 perdrix rouges, en plus des faisans qui ont été lâchés sur les deux communes pour la participation au plan faisans qui est satisfaisant.

La société FCM77 vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2021 et tient à remercier les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition de terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

Le saisissez-vous ?

Plongée dans les archives des registres de délibérations de Sotteville



26 octobre 1956 : Programme de distribution de lait aux enfants de l'école



« À l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le programme suivant de distribution de lait en 1956 : Le lait chaud, chocolaté, sucré, pasteurisé standard fourni par la Laiterie Coopérative de Benoistville sera servi à raison de 0,20 L par enfant, tous les jours scolaires du premier trimestre 1956. »

17 mai 1961 : Aide aux sinistrés du Sud de la Manche – Violents orages du 4 mai 1961



« Suite à la lettre de Monsieur le Préfet du 9 mai 1961, relative à l'aide à apporter aux sinistrés du Sud de la Manche, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer une collecte dans la commune. Les fonds récoltés par les conseillers dans leurs hameaux seront réunis à la mairie puis versés au Trésorier Payeur Général de la Manche avec mention « Fonds de secours aux sinistrés du Département de la Manche. »

15 décembre 1990 : Création du 1er bulletin municipal annuel de Sotteville



« Le Conseil Municipal décide de rédiger un Bulletin Annuel pour l'information de tous. »

26 juin 2000 : Gratuité concernant l'utilisation du terrain de tennis



« Le Conseil Municipal délibère : pas de régie demandée car le terrain de tennis va rester en libre d'accès. Les personnes qui l'utilisent sont priées de laisser les installations en l'état et le terrain propre. »

8 mars 2002 : 1ère connexion de la mairie à Internet



« La commune ayant l'équipement nécessaire pour pouvoir se connecter à Internet, le Conseil Municipal décide de s'abonner à Internet »

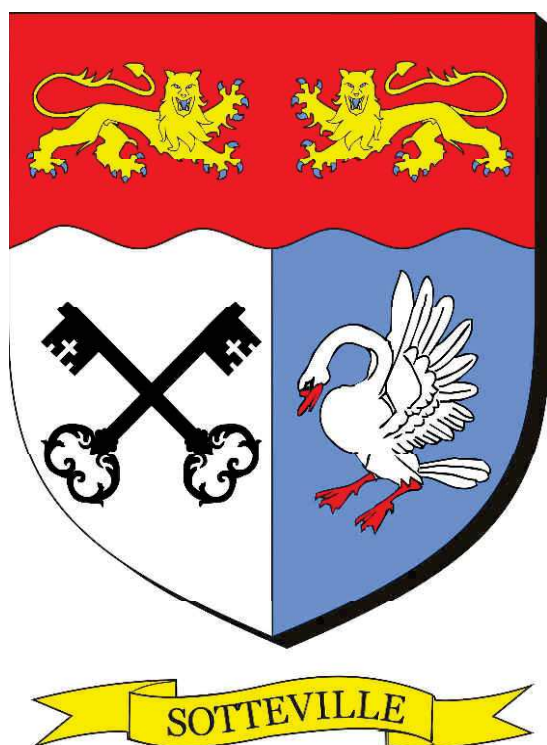
Un blason pour Sotteville

Le conseil municipal souhaitait donner un emblème visuel à la commune, le logo issu de celui de l'ancienne Communauté de communes des Pieux ayant été peu utilisé par les services administratifs communaux.

Jean-François Binon, féru d'héraldique, s'est proposé de créer gracieusement plusieurs projets et nous l'en remercions ; c'est le modèle ci-contre qui a retenu l'attention du conseil pour identifier visuellement la commune.

Comme toutes les armoiries, ce blason exprime sous forme emblématique un ancrage dans l'histoire et dans le territoire.

Détermination du blason en termes héraldiques



Au chef :

Ondé de gueules, chargé de deux léopards affrontés d'or, armés et lampassés d'azur

Parti :

▶ Au un d'argent, à deux clefs de sable, posées en sautoir

▶ Au deux d'azur, au cygne essorant d'argent becqué et membré de gueules

Signification

▶ Les léopards sur fond rouge font référence à l'appartenance de la commune de Sotteville à la région Normandie.

▶ Les clefs, l'un des attributs de Saint Pierre, font référence à l'église Saint-Pierre de Sotteville, monument remarquable du XIVe siècle.

▶ Le cygne figurait sur le blason de la famille disparue Durevie ayant œuvré au XVe siècle à la construction du château de Sotteville, classé monument historique.

▶ Le fond bleu et la forme ondulée font référence aux nombreux cours d'eau et lavoirs de la commune.